

Jouissance :

• Le mandant déclare que les biens :

- ☐ sont libres de toute location, occupation, réquisition ou préavis de réquisition.
- ☐ seront libres de toute location, occupation, réquisition ou préavis de réquisition le
- ☐ sont actuellement loués, reprise de gestion le

Nom du locataire :

Date d'effet du bail :

Par ailleurs, le propriétaire mandant déclare que rien, et notamment aucune servitude, ne fait obstacle à une jouissance paisible des biens objet des présentes.

